

UN PEU D'HISTOIRE

En 1912, un armateur grec, Basil Zaharoff, "scandalisé par la vue de tant de cols bleus déambulant dans les rues de Toulon sans autres possibilités d'accueil que les bistrots de la vieille ville", offre 300 000 francs or à la Marine pour construire un "Abri du marin" où puissent aller les matelots pour y passer la nuit dans des conditions de confort convenable".

Durant la Grande Guerre le soutien aux soldats est l'oeuvre de la société des Foyers du soldat devenue société des foyers de l'Union Franco-Américaine (U.F.A.). A Toulon, un premier "Foyer du marin et du soldat" appartenant à l'U.F.A. est inauguré le 4 janvier 1919 et M. Georges Elisée Grandperrin en prend la direction en mai 1919.

Cependant, les plans du projet de Basil Zaharoff n'avaient pas disparu dans la tourmente de la première guerre mondiale et G.E. Grandperrin participa activement à leur révision qui déboucha en 1923 à la pose de la première pierre d'un nouveau Foyer par le Président de la République lui-même, M. Millerand !

Ce Foyer, dénommé "Foyer des équipages de la flotte" fut inauguré en 1926. Il ne reste aujourd'hui de cet établissement (qui comprenait de vastes installations sportives) que les tribunes du stade Amiral Jauréguiberry qui jouxte l'actuel Cercle du Marin. (1)

L'origine de l'organisation des Foyers de la Marine nationale remonte implicitement au décret du 20 janvier 1940 portant réglementation des Cercles Navals, Cercle-Mess et des Foyers des Equipages de la Flotte.

Toutefois, ce n'est que le 13 novembre 1945, que le Ministre de la marine, M. Louis Jacquinot, signe l'arrêté de création du Service Central des Sports et Foyers qui a dans ses attributions *"les questions relatives aux distractions du personnel de la Marine et à l'utilisation de ses loisirs en vue de son perfectionnement moral et intellectuel"* afin de coordonner une action laissée jusqu'alors à l'initiative de chaque commandant d'unité.

En réalité, la marine à cette époque pouvait faire référence à l'expérience menée à Toulon depuis 1926 sous l'impulsion de G.E. Grandperrin qui dirigea le Foyer des équipages de la flotte jusqu'au 27 novembre 1942, jour du sabotage de la flotte.

Rendue célèbre par des générations de marins, cette première réalisation devait servir de modèle pour l'ensemble des Foyers.

Dès 1945, les Foyers des Equipages de la Flotte s'implantent progressivement dans les ports.

Un Foyer des Equipages de la Flotte (F.E.F.) comporte normalement les éléments suivants :

- un certain nombre de "Foyers", situés ou non dans des unités militaires et appelés "Foyers annexes". Le Foyer annexe situé en ville, qui est généralement ouvert aux militaires des trois armées, s'appelle "Foyer principal" ;
- deux "Services centralisés" : Service Educatif - Récréatif et Service Sportif. Généralement situés en ville, au siège du F.E.F. leur rôle essentiel est de satisfaire aux principaux besoins des Foyers annexes et, accessoirement, à ceux des unités, bâtiments et services de la région ou de l'arrondissement maritime : spectacles, distractions diverses, cours, activités culturelles, épreuves sportives, etc ;
- une "Direction des Foyers", chargée de l'administration générale de l'ensemble des Foyers annexes et Services centralisés.

L'activité des Foyers annexes s'exerce dans les domaines les plus divers, tant sur le plan récréatif, éducatif ou sportif (jeux, théâtre, cinéma, conférences, cours, bibliothèques, sports, etc...) que sur le plan des commodités matérielles (bar et bimbeloterie).

En outre, l'implantation de chacun d'eux et les usagers auxquels ils s'adressent, amènent en pratique une très grande diversité dans les réalisations.

De 1950 à 1960, les Foyers annexes se multiplient pour atteindre le chiffre d'une centaine. Leur implantation géographique est très large, et pendant les temps de crise les Foyers ont eu un rôle important à jouer pour soutenir le moral du personnel.

Pour diriger ces organismes un corps de personnel compétent et spécialisé fut créé.

Organisé, dès 1946 sous statut de personnel civil, le recrutement du personnel de direction des foyers s'ouvrira progressivement, à partir de 1963, au personnel militaire certifié « assistant de foyer ». Au même moment, le corps du personnel civil est mis en voie d'extinction.

En 1971, la spécialité *d'assistant de foyer* est créée. Le recrutement interne au sein de la Marine par changement de spécialité d'officiers mariniers sera longtemps privilégié, mais les appelés du contingent servant comme assistants de foyer fourniront également une ressource de qualité pour ce recrutement. L'ensemble du personnel recruté l'est alors au titre d'Agent militaire de la marine – branche marin de port – groupe des assistants de foyers.

Suivant l'évolution des statuts, ce personnel intégrera ensuite le corps des équipages de la flotte comme officiers mariniens et, parmi eux, certains accéderont au corps des officiers (officiers techniciens - officiers spécialisés) pour servir comme directeurs de foyer.

Ces dernières années, des postes d'officiers sont également ouverts par recrutement externe.

Ainsi, **la Marine a été la seule armée à former un personnel spécialisé pour diriger et animer ses Foyers**, aujourd'hui dénommés « Cercles », dont la vocation sociale, culturelle, éducative et de loisir s'est élargie aux familles. Ce personnel porte sur le côté droit de sa veste d'uniforme l'insigne des foyers (voir rubrique insignes et uniforme).

(1) *Voir quelques photos dans la partie "Médiathèque".*

[Retour haut de page](#)